REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

FXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents: Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations: Lionel ROUSSET à Joël BEZANGER, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David

DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation: 26 Mars 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-02-11- ACCES RAMPE DE SKATE

Approbation du projet, demande d'une aide à la Mutuelle Sociale Agricole et à la Caisse d'Allocation Familiale

Alain VERMOREL, Adjoint au Maire, rappelle que la Commune a déjà sollicité le soutien de la CAF de la Corrèze pour ce projet de rampe de skate, et informe le Conseil que ce dossier est reporté par la CAF, à une commission de ce mois de juin. M l'adjoint au Maire indique qu'il y a donc lieu de candidater à nouveau, pour intégrer un changement dans le prévisionnel financier, avec accès.

Par ailleurs, l'adjoint au Maire précise qu'il peut être également sollicité le concours de la MSA sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet d'accès à la rampe de skate d'un montant de 6.353,11 € TTC **SOLLICITE** le concours financier de la CAF et de la MSA **APPROUVE** le tableau de financement suivant :

DEPENSES HT		RESSOURCES HT	
Travaux accès Rampe de	4792.80 €	CAF (40%)	2117.70 €
skate			
Matériel	501.46 €	MSA (40%)	2117.70 €
		Commune de Meymac	1058.85 €
		(20%)	
TOTAL	5294,26 €	TOTAL	5294,26 €

DONNE TOUS POUVOIRS à M le Maire ou à son adjoint délégué en cas d'absence, pour l'avancement de ce dossier.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme, Le 31 Mars 2025

Le Maire.

Philaccust of reception en frefecture in Philaccust and Eugen 2025-02-11-DE Date de télétransmission : 02/04/2025 Date de réception préfecture : 02/04/2025